227b

Copie Copie 3.

De par les Estats Generaux des Provinces Bas Unies
Souverains, Habitans et les villes de Flandres et d'Angleterre
et Marchands aventuriers, en faveur de la pacification et entre
dommé et passée par le Lieutenant et renoncé
du Collège desdits Marchands d'aventuriers audit
Bruges en date du xxvijme jour du mois de Septembre l'an
mil cinq cens septante trois, entre d'Angleterre, et de
laquelle pacification les susdits supplicants, apparistes,
se sont tenus et présentés pardevant Messieurs et Compagnie
Monsieur le Premier Président, Conseillers de
Malines, du Conseil privé et Commerce et Compagnie
Conseil des pays et Contés d'Hollande, Zeelande,
Westfrise et Frankrijck, demandant au Mandement de Sa
Majesté Impériale des marchands d'aventuriers, ainsi que
leur fut ordonné de passer Royaume d'Angleterre, Brabant et Flandres, avec leurs marches, biens et
marchandises par chacun des susdits pays et
aussi de retourner par après audit Angleterre, Brabant, Flandres
pour et pour chacune entre Monsr. Mag.r le Premier et
les Seigneurs, leur fut fait ouvert destourbier ou
empêchement, Bien que Sa Ma.te ait mis en
deliberation du conseil d'estat, estant les voix, et ou sur ce
avoir des estats generaux pourroient estre assemblez, Bruxelles
et recu particulier supplicants marchands aventuriers, lesquels
que ce fut en faveur et exhaussement de la cause romaine,
par l'affection confessors, ayant pour à la Majesté Angloise,
et aussi notables et recreations mesmes par le regard de
ce que par Sa Ma.te est ordonnée aussi marchands aventuriers
sur Sa Ma.te à cette fin d'arrêter et garder aussi les susdits
depuis, les points et articles ci dessus mentionnez

Remontrance par Sa Ma.te à poursuivre et arrêter pourvoir et
arrêter aussi par ses Estats d'Utrecht, et Groenlo

Toutefoys remis et depuis des Marchands ennemis rien dit
que, ne me debvoit Marchands ennemis faire en France
qui y pourroient porter et vendre leurs Marchandises en
bastelles de quarante lasts et en dessoubz, et aussy les amener
passer, pendant la trelve de Flessingue, pour aller au pays de
Zeelande sans aucun empechement, et seroit pour eux nuyre
et prejudice aux subjectz mes pour la necessité de la guerre pour
estimer raisonnable et pourveoir d'empescher de quelque point
d'interlocutoire pour le deffendre aux ennemis des gueres et
estrangers de mer.

Et pour ung tiers Furnissement que lesdits deputez d'Anvers et
estrangers avoyent mis pourveoir au point qui passoit et aller
par Anvers au Bergues que les Marchands Zeelandoys et
aux desdits ensemble, et a la fin, Messieurs les commis
Marchands d'Angleterre seroient venus d'attendre a Flessingue le
retour desdits sieurs Marchands, qui d'une part et d'autre, en la
volonté desdits pourroient passer aussi lesdits Marchands qui
en seroient retournez.

Et quant ung quatriesme point et article a Flessingue quelques Marchands
appellez aussy Marchands de la mesme pourroient aller
en Anvers pour ~~aller~~ vuidez d'Angleterre que
lesdits de Marchandises pourroient et seroient a leur
volonté en leurs particulier. Et en cas en seroit requis
pourroit passer pour Anvers au Bergues pour dessus les noms
desdits sieurs Marchands, moyennant toutesfois la pluspart gendre et
composition requise aussy pourra faire par retour vers les
subjectz.

Aussy pour ung cinquiesme a toutes fois, alors et depuis
seroient lesdits Marchands venus de Flessingue aux
Villes de Flessingue, au pays de Zeelande,

Zeeuws Archief
Staten van Zeeland 1914a
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/12031

[illegible] que le peuple de bas a ne entendant et [illegible] leur peine
de la rigueur de leur [illegible] et de leur bien du
marchandise par leur [illegible] et a son [illegible] appartenances,
lequel bien [illegible] ne pourroient estre [illegible] de
[illegible] peine longuement quand mesme, [illegible]
possible, en quel on les trouveroit en chasse de peine longue
detention.

Item entendu que [illegible] marchands [illegible] Flamens de la
Liberte d'Escluse passant seulement par le regard des biens
et marchandises venues du Levant et Angleterre, tres sont
toute sorte de draps d'Angleterre, Espagne, Marchandises
[illegible] estoffes de Laine, estain, plomb,
suffrain et [illegible] de Cuivre.

Aussi que sans rien retenir et [illegible] leur [illegible] mesme
du peuple de leur [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]
munitions de guerre, sur peine de confiscation d'icelle, et de
[illegible] sur le M[illegible] du Navire [illegible], [illegible] et
[illegible] [illegible] par le marchandises [illegible]
[illegible] et Marchands.

Item [illegible] et [illegible] les marchands [illegible] de
[illegible] [illegible], et [illegible] du [illegible] de [illegible]
[illegible] de marchandises [illegible], en tres [illegible], [illegible]
et [illegible]. [illegible] [illegible] leur de [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et marchandises
[illegible] [illegible] marchands [illegible] [illegible] passer
[illegible], et que [illegible] [illegible] et
[illegible], [illegible] [illegible] marchandises, et [illegible]
[illegible] des [illegible], [illegible], en [illegible]
[illegible] a [illegible], que [illegible] [illegible] et [illegible]
[illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible]

Zeeuws Archief
Staten van Zeeland 1914a
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/12031

[illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] et [illegible] les [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Zeeuws Archief
Staten van Zeeland 1914a
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/12031

Zeeuws Archief
Staten van Zeeland 1914a
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/12031

[illegible]

Collationné lesd. Copies
et extraites et trouvées
par moy [illegible] du
contrôle du [illegible]

[illegible]

Zeeuws Archief
Staten van Zeeland 1914a
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/12031